RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture, pose et dépose de panneaux de déménagement pour la Ville de Saint Etienne

---

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 7 janvier 2027 à 12:00

Ville de Saint-Etienne
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Etienne CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Développement durable 4
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 4
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents à produire 5
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes 6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6
6.1 - Transmission électronique 6
6.2 - Transmission sous support papier 8
7 - Examen des candidatures et des offres 8
7.1 - Sélection des candidatures 8
7.2 - Attribution des accords-cadres 8
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture, pose et dépose de panneaux de déménagement pour la Ville de Saint Etienne

Lieu(x) d'exécution :
Ville
42000 Saint Etienne

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'estimation annuelle des prestations de 64 000,00 € HT.

Le montant maximum annuel est de 150 000,00 € HT, soit 600 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :
La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement plus difficile ou financièrement plus couteuse l'exécution des prestations.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50232200-2	Services d'entretien des installations de signalisation
34992200-9	Panneaux de signalisation routière

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
MGPS06	MISE A DISPOSITION MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION DE MOBILIER URBAIN (PANNEAUX D'AFFICHAGE...)

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres de la Ville de Saint Etienne

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif (BPU DQE)
- Le cadre technique et environnemental (CTE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE)	Non
Le cadre technique et environnemental	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat : descriptif du panneau lourd	Non

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :
Lieu de livraison : Centre technique Municipal de Coubertin,
Service Circulation, porte C
1 rue Pierre de Coubertin,
42000 Saint-Étienne

Contact(s) pour dépôt (mettre deux contacts) :

Centre technique Municipal de Coubertin
Service Circulation, porte C
1 rue Pierre de Coubertin,
42000 Saint-Étienne

Stéphane DUPLAIN : 06.34.66.17.21
Ou Christophe DUCLOS : 06.29.02.74.49
Ou Xavier BOUTE : 04.77.48.78.04

Restitution des échantillons : OUI

Notation : Minoration en cas d'absence des échantillons et des fiches techniques

Le candidat retenu ayant remis les éléments demandés ne recevra pas de prime.

Le candidat non retenu ayant remis les éléments demandés recevra une prime d'un montant de 440,00 € Euros HT.
Le candidat non retenu sera chargé de contacter le service Circulation ‘dont coordonnées ci-dessus) afin de pouvoir récupérer ses échantillons.
Toutefois, dans le cas où son offre serait incomplète ou ne répondrait pas au cahier des charges, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Ville de Saint-Etienne

Service Commande Publique
Place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ETIENNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue devra être signée électroniquement par l'attributaire avec un certificat valide et ce n'est qu'en cas d'impossibilité manifeste du candidat que l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu alors à la signature manuscrite du marché par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt indiquées en page de garde du règlement de consultation s'entendent de manière stricte.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.

Critères	Pondération en %
1 - Valeur technique, appréciée au vu du prototype de panneau lourd fourni par le candidat et du cadre technique, notée sur 20 : **<u>1 - Cadre Technique</u>** Les candidats sont invités à justifier leur offre dans le présent document au regard des critères suivants (note / 12) : 1.1 Descriptif le plus complet possible des modalités de l'exécution des prestations sur l'aspect de la pose et de la dépose des panneaux lourds (procédés qui seront utilisés, moyens techniques et humains qui seront mis en place pour assurer une qualité d'exécution de la prestation dans les délais prescrits tout en limitant la gêne sur la voie publique). **Note sur 6 :** 1.2 Descriptif le plus complet possible des dispositifs qui seront mis en place pour l'échange d'informations avec les services de la Ville de Saint-Étienne (Exemple : plate-forme d'échange numérique, extranet...). **Note sur 6 :** <u>Modalité de la notation sur 6</u> 0 : pas de réponse ou réponse insatisfaisante 1,5 : peu satisfaisant 3 : moyen 4.5 : satisfaisant 6 : très satisfaisant <u>*Remarque*</u>*:* *Dans le cas où l'opérateur économique ne donne pas de réponse ou une réponse très imprécise, son offre ne sera pas déclarée irrégulière mais il se verra attribuer la note de 0/6.* 1.3 Notation prototype du panneau lourd (**note /8**) Les opérateurs économiques fourniront un prototype de panneau lourd qui devront respecter toutes les prescriptions techniques imposées par la Ville de Saint-Étienne. Pour l'élaboration et la fourniture de ce prototype, les opérateurs économiques devront se référer aux articles 2.2 et 2.3 du CCTP, ainsi qu'au descriptif visuel figurant à l'annexe 1 du CCTP. Méthode de calcul 0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante 2 = peu satisfaisant 4 = moyennement satisfaisant 6 = satisfaisant 8 = très satisfaisant	**50**

En cas de non-présentation de l'échantillon, l'offre de l'opérateur économique ne sera pas déclarée irrégulière mais la note de zéro sera attribuée à ce sous-critère.	
2 -- Prix, apprécié au regard d'une commande type non contractuelle, établie à partir des réponses du bordereau des prix unitaires, noté sur 20 : *Méthode de calcul :* *Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.*	**40**
3 - Valeur environnementale, appréciée au vu du cadre environnemental, notée sur 20 : **2 - Cadre Environnemental** Les candidats sont invités à justifier leur offre dans le présent document au regard des critères suivants / 20 points : 2.1 Gestion des panneaux en fin de vie : Description aussi précise que possible sur la gestion des éléments, matériaux composant les panneaux en fin de vie (Méthode de Recyclage...). **Note sur 4 :** Modalité de la notation sur 4 0 : pas de réponse ou réponse insatisfaisante 1 : peu satisfaisant 2 : moyen 3 : satisfaisant 4 : très satisfaisant *Remarque :* *Dans le cas où l'opérateur économique ne donne pas de réponse ou une réponse très imprécise, son offre ne sera pas déclarée irrégulière mais il se verra attribuer la note de 0/4.* 2.2 Questionnaire développement durable — impact air et climat de la prestation. **Note sur 16** 2.2.1. Objet et objectif du critère Ce critère évalue l'impact du transport de la prestation sur la qualité de l'air et le climat (pollution atmosphérique et émissions de gaz à effet de serre). Il est jugé selon le mode de transport utilisé pour la réalisation de la prestation. Lorsque des véhicules à moteur sont utilisés, ils sont appréciés sur la base de la vignette Crit'Air attribuée au véhicule, en fonction de sa motorisation et de son année de première immatriculation. L'objectif poursuivi est de réduire la pollution atmosphérique et l'impact carbone de la prestation. 2.2.2 Renseignements à fournir par le candidat Le candidat remplit obligatoirement le tableau suivant. Pour chaque moyen de déplacement, indiquer le nombre de véhicules concernés puis le pourcentage correspondant ; le total des pourcentages doit être égal à 100 %.	**10**

Moyen de déplacement / type de véhicule	Nombre de véhicules utilisés pour la prestation (ou présents dans la flotte du prestataire)	Pourcentage correspondant
Crit'Air E (véhicules électriques et hydrogène)		
Crit'Air 1 (GNV, GPL, hybride rechargeable, essence récente)		
Crit'Air 2		
Autres vignettes (Crit'Air 3, 4, 5 et non classés)		
TOTAL		**100 %**

2.2.3. Justificatifs à fournir

Les informations déclarées doivent obligatoirement être justifiées par les pièces suivantes :

- Véhicules à moteur : une copie des cartes d'immatriculation des véhicules utilisés pour la prestation, ou à défaut un fichier reprenant le modèle des véhicules, leur motorisation, leur date de première mise en circulation et leur immatriculation. Dans ce dernier cas, toutes les informations indiquées seront vérifiées auprès du registre national des immatriculations.

2.2.4. Méthode de notation

La grille de notation appliquée est la suivante :

Catégorie	Barème
Crit'Air E (électrique / hydrogène)	8 points par tranche de 10 % de véhicules utilisés prestation (ou présents dans la flotte du prestataii
Crit'Air 1 (GNV, GPL, hybride rechargeable, essence récente)	5 points par tranche de 10 % de véhicules. Sauf v BioGNV, sur présentation d'un contrat d'avitaillen % BioGNV : 8 points.
Crit'Air 2	1 point par tranche de 10 % de véhicules utilisés prestation (ou présents dans la flotte du prestataii
Autres vignettes (Crit'Air 3, 4, 5 et non classés)	0 point par tranche de 10 % de véhicules utilisés prestation (ou présents dans la flotte du prestataii

La note totale, sur 100 points, est ensuite ramenée sur 15 points. Entre deux tranches, les points sont attribués au prorata, sans qu'il puisse être attribué de points en deçà de 0,25 point.

Si le candidat ne remplit pas le tableau ou ne fournit pas les pièces justificatives demandées (copies des cartes d'immatriculation ou fichier décrit ci-dessus), la note de 0/16 est appliquée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.